

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026**



Publié le 07 AVR. 2026

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 27 mars 2026  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026\_026

Président : M. Bastien JOINT  
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET  
DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL À LA  
COMMISSION DES  
MARCHÉS COMMUNAUX

Etaient présents :  
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK,  
M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU,  
Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M.  
COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS, M.  
DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme GEHIN, M. BUATHIER, Mme CHANDIA,  
Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, M.  
BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M.  
DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE  
Mme BLACHERE (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme GOYER),  
Mme ESCORSA (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ... 07 AVR. 2026 .....

Identifiant de l'Acte :

009-216900340-20260402-D2026\_026-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Le Règlement des marchés adopté par arrêté municipal en date du 5 avril 2022 prévoit, à l'article 5, l'instauration de la Commission des marchés, instance de dialogue et de concertation permanente entre la municipalité et les commerçants, artisans et producteurs des marchés communaux.

La commission examine les sujets relevant du bon fonctionnement et de la bonne organisation des marchés communaux. Elle est obligatoirement saisie pour avis concernant les questions relatives aux tarifs et à l'attribution d'emplacements, ainsi qu'en cas de création, transfert ou suppression d'un marché communal. Elle a un rôle consultatif.

La Commission des marchés est composée du Maire, président, de quatre conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal, des représentants désignés parmi les professionnels présents régulièrement sur les marchés de la commune, de représentants d'un syndicat titulaire d'un emplacement sur un marché, du régisseur des marchés ou de son responsable de service et d'un représentant du Service Développement économique de la Ville.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de désigner quatre représentants au sein de la Commission des marchés communaux.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à la majorité, par 36 voix pour et 7 contre, au sein de la Commission des marchés communaux, les représentants suivants :

- Mme Hamzaouia HAMZAOUI
- M. François DEYGAS
- Mme Isabelle COTON
- M. Raphaël BUATHIER

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 07 AVR. 2026  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Bastien JOINT



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.